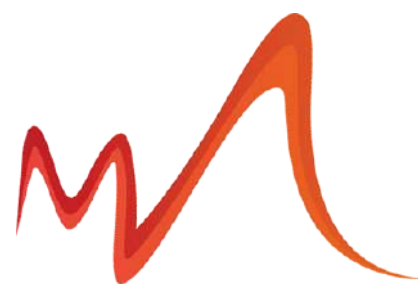


Janvier  
2023



**FNAR**  
**UFR RG**

UNE OFFRE RESERVÉE AUX ADHÉRENTS  
DES ASSOCIATIONS AFFILIÉES FNAR ET UFR RG



FRANCE  
**MUTUELLE**

[www.francemutuelle.fr](http://www.francemutuelle.fr)



## GROUPE FRANCE MUTUELLE VOUS ACCOMPAGNE AU QUOTIDIEN

Depuis plus de 85 ans, Groupe France Mutuelle défend les valeurs mutualistes, profondément ancrées dans notre fonctionnement quotidien et nos choix stratégiques. À l'écoute de nos adhérents, clients et partenaires, nous mettons notre expertise au service d'une protection santé et prévoyance adaptée à tous les besoins.

### ✓ Notre métier

Concevoir et proposer des solutions santé et prévoyance adaptées aux besoins des particuliers, des entreprises comme de nos partenaires.

### ✓ Notre expertise

Le savoir-faire et le professionnalisme de nos équipes permettent aujourd'hui à Groupe France Mutuelle de proposer des services innovants et différenciants pour compléter les gammes de produits.

### ✓ Nos atouts

Indépendant et à taille humaine, Groupe France Mutuelle dispose de moyens humains et financiers nous permettant d'être un acteur performant et reconnu en matière de protection sociale.

### ✓ Notre engagement

Que les équipes Groupe France Mutuelle conçoivent des solutions de santé et prévoyance ou qu'elles donnent un conseil, elles restent animées par le même esprit mutualiste : prévoyance, solidarité, entraide.

# SANTÉ COLLECTIVE

Composez votre solution santé selon vos priorités

## 3 NIVEAUX DE GARANTIES, POUR S'ADAPTER À VOS BESOINS ET À VOTRE BUDGET

Parce que les besoins en terme de santé diffèrent selon les individus, nos garanties santé vous permettent de choisir celle qui vous correspond le mieux

### DES CONDITIONS QUI DONNENT LE TON !

Les garanties proposées sont ouvertes à tous les adhérents, à leur conjoint (concubin ou partenaire PACS) et à leurs enfants jusqu'à 28 ans (dès lors qu'ils sont scolarisés sur présentation d'un justificatif)

## FRANCE MUTUELLE A ÉTÉ CHOISIE POUR ASSURER LA PROTECTION COMPLÉMENTAIRE DES ADHÉRENTS DES ASSOCIATIONS AFFILIÉES À LA FNAR ET UFR RG :

OFFRE RÉSERVÉE  
EXCLUSIVEMENT  
AUX ADHÉRENTS  
FNAR ET UFR RG

UNE RÉDUCTION DE 10%  
APPLIQUÉE POUR UNE  
SOUSCRIPTION DE 2  
ADULTES SUR UN MÊME  
CONTRAT

DES INTERLOCUTEURS  
DÉDIÉS POUR VOUS  
ACCOMPAGNER  
AU QUOTIDIEN

### DES SERVICES EN INCLUSION POUR ASSURER LA SÉRÉNITÉ DE VOS ADHÉRENTS



#### UN SERVICE ACTION SOCIALE

L'action sociale peut attribuer des aides exceptionnelles à caractère médical quand la situation financière le justifie.



#### DES RENDEZ-VOUS CULTURELS OFFERTS\*

Chaque mois France Mutuelle vous invite à un spectacle (théâtre, cinéma, etc...) en région parisienne et vous propose des tarifs préférentiels pour de nombreux autres événements culturels.



#### UNE APPLICATION MOBILE

Accédez à toutes vos informations, où que vous soyez, grâce à l'application mobile ! Consultez vos derniers remboursements, ayez accès à votre carte de Tiers-payant, transmettez une facture ou bien encore visualisez vos garanties à tout moment.



#### MAGAZINE TRIMESTRIEL

Véritable trait d'union entre nous depuis plus de 20 ans, ce magazine vous est adressé gratuitement.



#### UNE RÉSIDENCE À MENTON (06)

France mutuelle vous accueille toute l'année dans ses appartements et studios, à des tarifs préférentiels.

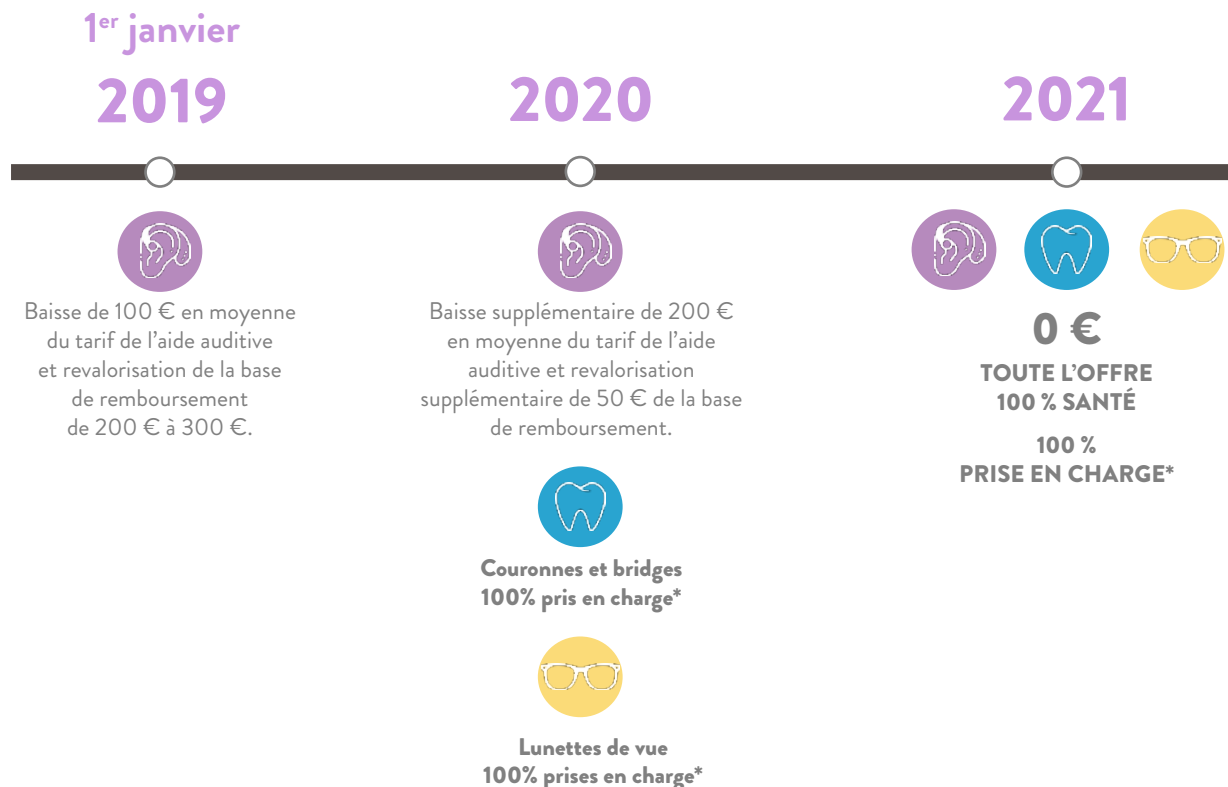
\* En fonction des places disponibles

# LE 100% SANTÉ

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la réforme dit du 100% Santé permet à toutes les personnes bénéficiant d'une complémentaire santé responsable ou de la complémentaire santé solidaire d'accéder à des lunettes de vue, des aides auditives ou des prothèses dentaires de qualité, prises en charge à 100 % par la Sécurité sociale et les complémentaires santé.

**L'objectif** : améliorer l'accès à des soins de qualité et renforcer la prévention.

## UNE MISE EN PLACE ÉTALÉE DANS LE TEMPS



## MON OFFRE 100% SANTÉ, C'EST QUOI ?

### Un large choix d'aides auditives performantes et ergonomiques

Une sélection étendue d'aides auditives (intra-auriculaires, à écouteur déporté ou contours d'oreille) avec au minimum 12 canaux de réglage ou de qualité équivalente et de nombreuses fonctionnalités (anti-acouphène, réducteur de bruit du vent, anti-Larsen, système Bluetooth...).

### Un large choix de couronnes dentaires et de bridges de qualité

Une gamme étendue de prothèses avec des matériaux dont la qualité esthétique est adaptée à la localisation de la dent.

### Une large gamme de lunettes de vue esthétiques

Un large choix parmi au minimum 17 modèles de montures adultes en 2 coloris différents, et 10 modèles enfants en 2 coloris différents, ainsi que des verres (amincis, antireflets...) traitant toutes les corrections visuelles.

# LISIBILITÉ DES GARANTIES

Le 14 février 2019, les représentants des principales fédérations d'organismes d'assurance maladie et l'UNOCAM (Union Nationale des Organismes d'Assurance Maladie Complémentaire) ont signé un « **Engagement pour la lisibilité des garanties de complémentaire santé** ». Cet engagement s'inscrit dans le cadre de la réforme du 100% santé. L'harmonisation des intitulés des garanties et la diffusion d'exemples de remboursement en euros auprès des prospects et des assurés sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## A - LES OBJECTIFS

Cet engagement porte sur deux axes :

- ➔ Mieux comprendre le contrat de complémentaire santé et les garanties souscrites
- ➔ Mieux évaluer leur niveau de couverture avec des exemples de remboursement en euros (montant de remboursement complémentaire et reste à charge éventuel après remboursement)

## B - L'HARMONISATION DES LIBELLÉS

L'harmonisation des libellés des principaux postes de garanties va permettre aux assurés de comparer plus facilement les différents contrats des complémentaires santé afin qu'ils s'orientent vers des garanties correspondant à leurs besoins.

Tous les contrats se présentent sous une forme commune et intitulés identiques avec au moins 5 rubriques dont les libellés seront harmonisés. Elles peuvent être complétées par 5 autres grands postes de remboursements laissés au choix des organismes.



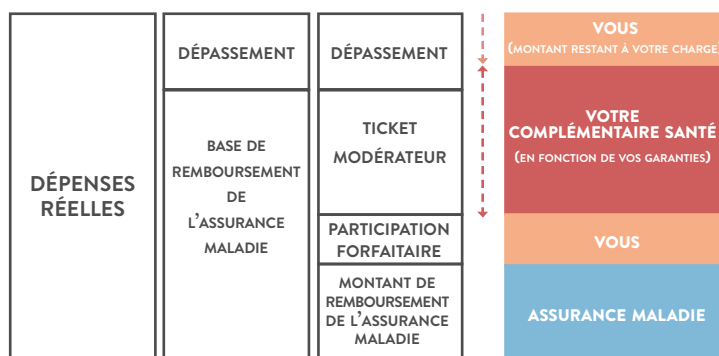
## C - EXEMPLES DE REMBOURSEMENT

En pratique une liste de 15 exemples de remboursement communs à tous les organismes de complémentaire santé va permettre aux assurés d'anticiper au mieux le reste à charge final sur différents soins.

Cette liste, à valeur non contractuelle, permettra d'illustrer certains types de remboursements en faisant apparaître notamment la base du prix moyen national de l'acte, le remboursement de l'assurance maladie obligatoire, celui de l'assurance maladie complémentaire et le reste à charge éventuel.

Ces exemples participeront à une meilleure compréhension de la réforme dite 100% santé sur les postes optique, dentaire et audiologie.

Les exemples sont établis pour un profil-type: un patient adulte, sans exonération du ticket modérateur, respectant le parcours de soins coordonnés.



# PRESTATIONS 2023 - FRANCE MUTUELLE

Garanties exprimées dans la limite des frais réellement engagés en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale, excepté pour les prestations exprimées en euros, en PMSS ou en frais réels. Sauf mentions contraires, les actes non pris en charge par la Sécurité sociale ne donnent pas lieu à un remboursement. Délivrées dans les limites fixées par l'article L.871-1 du code de la Sécurité sociale et par ses décrets d'application.

## BIEN-ÊTRE

Remboursement  
Sécurité sociale + Mutuelle

SOINS COURANTS	
<b>Honoraires médicaux</b>	
Consultation généraliste - DPTM <sup>(1)</sup>	100%
Consultation généraliste - hors DPTM	100%
Consultation spécialiste - DPTM <sup>(1)</sup>	100%
Consultation spécialiste - hors DPTM	100%
Actes d'imagerie - DPTM <sup>(1)</sup>	100%
Actes d'imagerie - hors DPTM	100%
Actes techniques médicaux et d'échographie - DPTM <sup>(1)</sup>	100%
Actes techniques médicaux et d'échographie - hors DPTM	100%
<b>Médicaments</b>	
Pharmacie prise en charge à 30% par la Sécurité sociale	100%
Pharmacie prise en charge à 65% par la Sécurité sociale	100%
<b>Analyses et examens de laboratoire</b>	100%
<b>Honoraires paramédicaux</b>	100%
+ Traitement pédicural pris en charge par la Sécurité par traitement, limité à 4 par an	10 €
<b>Matériel médical</b>	100%
+ Participation grand appareillage	200 €
+ Participation autres prothèses et appareillages	46 €
<b>Frais de transport</b>	100%
<b>Séances de psychologue prises en charge par la Sécurité sociale</b>	100%
<b>Soins à l'étranger</b>	Sécurité sociale + 25% (min 100%)
HOSPITALISATION	
<b>Honoraires</b>	
Chirurgien et anesthésiste - DPTM <sup>(1)</sup>	100%
Chirurgien et anesthésiste - hors DPTM	100%
Participation forfaitaire, actes techniques supérieurs à 120 euros	24 €
<b>Forfait journalier hospitalier <sup>(3)</sup></b>	100% Frais réels
<b>Frais de séjour</b>	100%
<b>Chambre particulière</b>	
En chirurgie, par jour	-
En médecine, convalescence, réadaptation, par jour, 30 jours par an	-
En maternité, par jour, 7 jours par accouchement	-
<b>Lit d'accompagnant</b>	
Enfant âgé de moins de 12 ans, en chirurgie, par jour	-
Enfant âgé de moins de 12 ans, en médecine, convalescence, réadaptation, par jour, 30 jours par an	-
DENTAIRE	
<b>Soins et prothèses 100% santé <sup>(4)</sup></b>	Sans reste à charge
<b>Soins (paniers à tarifs libres ou maîtrisés)</b>	100%
<b>Orthodontie</b>	130%
<b>Prothèses (paniers à tarifs libres ou maîtrisés), y compris Inlay / Onlay*</b>	130%
<b>Non pris en charge par la Sécurité sociale - Implantologie, par implant*</b>	-
OPTIQUE	
<b>Équipement 100% santé <sup>(4)</sup></b>	Sans reste à charge
<b>Monture et verres <sup>(5)</sup></b>	
Monture + deux verres simples	50 €
Monture + un verre simple et un verre complexe	125 €
Monture + deux verres complexes	200 €
Suppléments et prestations optiques	Sans reste à charge
<b>Lentilles</b>	
Prises en charge par la Sécurité sociale <sup>(2)</sup>	165% + 80 €
Non prises en charge par la Sécurité sociale <sup>(2)</sup>	80 €
AIDES AUDITIVES	
<b>Équipement 100% santé <sup>(4)</sup></b>	Sans reste à charge
<b>Accessoires auditifs</b>	100%
<b>Audio-prothèse par oreille, tous les 4 ans</b>	100% + 100 €
CURES	
<b>Cure thermale</b>	-
PRÉVENTION	
<b>Non prise en charge par la Sécurité sociale</b>	
Ostéopathie, chiropraxie, étiothérapie, acupuncture, ergothérapeute, pédicure/podologue - par séance, 12 séances par an <sup>(6)</sup>	-
Bilan diététique réalisé par un diététicien diplômé d'état, sur prescription médicale <sup>(2)</sup>	-
Ostéodensitométrie osseuse, par examen	15 €
Actes de psychomotricité, sur prescription médicale <sup>(2)</sup>	-
<b>Assistance <sup>(7)</sup></b>	Incluse
<b>Téléconsultation médicale <sup>(7)</sup></b>	Incluse
<b>Protection juridique santé</b>	Incluse

<sup>(1)</sup> Le DPTM (dispositif de pratique tarifaire maîtrisée) regroupe l'OPTAM (Option pratique tarifaire maîtrisée) et l'OPTAM-CO pour les chirurgiens et les obstétriciens. Ce dispositif signifie un remboursement par la Sécurité sociale et par la mutuelle. Pour savoir si votre médecin a pris part à ce dispositif, connectez-vous sur le site <http://annuaire.sante.ameli.fr> <sup>(2)</sup> Montant maximum des prestations médico-sociales. <sup>(4)</sup> Tels que définis réglementairement. Le 100% Santé vous permet de bénéficier d'un panier de soins sans reste à charge, après remboursement de l'Assurance Maladie selon le niveau de garantie choisi à la ou aux ligne(s) suivante(s). <sup>(5)</sup> Les montants de remboursements couvrent les frais d'acquisition engagés, par période de prise en charge de 2 ans par deux prises en charge peut être réduit dans les conditions définies dans le règlement mutualiste ou la notice d'information. Verres simples : verres simples foyer dont la sphère est comprise dans la « sphère + cylindre » est inférieure ou égale à 6,00. Verres complexes : tous les autres verres. <sup>(6)</sup> Pour la chiropraxie et l'ostéopathie, prise en charge uniquement des soins réalisés par des professionnels reconnus en tant que médecins, selon l'article L.4111-1 du Code de la Santé publique. Pour l'étiothérapie, prise en charge uniquement des soins réalisés par les praticiens inscrits

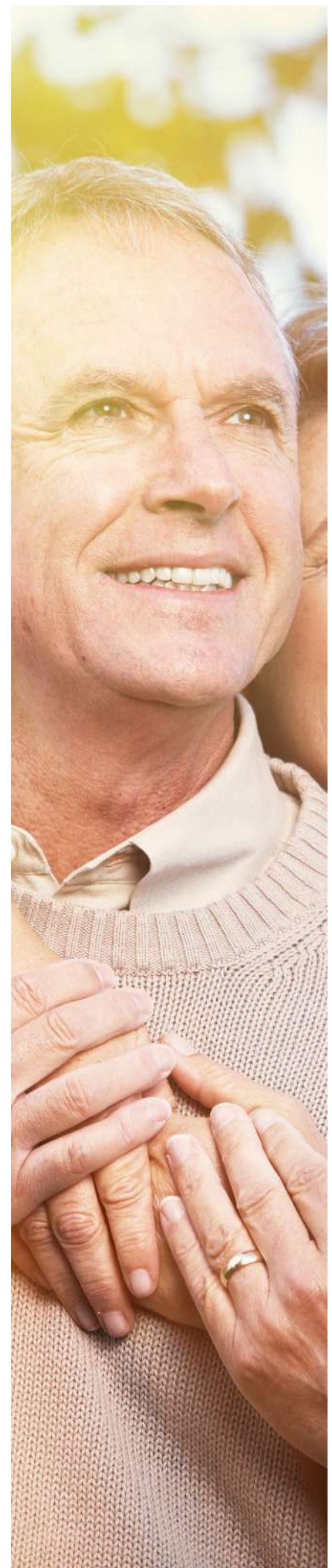
## CONFORT

Remboursement  
Sécurité sociale + Mutuelle

## SÉRÉNITÉ

Remboursement  
Sécurité sociale + Mutuelle

130%	190%
110%	170%
175%	270%
155%	200%
150%	200%
130%	180%
100%	130%
100%	110%
100%	100%
100%	100%
140%	190%
140%	190%
10 €	15 €
130%	170%
400 €	600 €
91,50 €	152,50 €
100%	100%
100%	100%
Sécurité sociale + 25% (min 100%)	Sécurité sociale + 25% (min 100%)
200%	250%
180%	200%
24 €	24 €
100% Frais réels	100% Frais réels
100%	100%
35,25 €	42,75 €
35,25 €	42,75 €
35,25 €	42,75 €
35,25 €	42,75 €
35,25 €	42,75 €
35,25 €	42,75 €
Sans reste à charge	Sans reste à charge
100%	120%
190%	300%
190%	300%
530 €	530 €
(limité à 2 par an)	(limité à 3 par an)
Sans reste à charge	Sans reste à charge
100 €	150 €
150 €	190 €
200 €	230 €
Sans reste à charge	Sans reste à charge
185% + 170 €	215% + 230 €
170 €	230 €
Sans reste à charge	Sans reste à charge
130%	170%
130% + 200 €	170% + 300 €
100%	100%
23 €	30,50 €
-	20 €
23 €	30,50 €
200 €	250 €
Incluse	Incluse
Incluse	Incluse
Incluse	Incluse



né entre l'Assurance Maladie et des médecins engage à une limitation des dépassements d'honoraires et à une amélioration du  
num par année civile (du 1er janvier au 31 décembre).<sup>(3)</sup>Le forfait journalier n'est pas pris en charge au sein des établissements  
et de la mutuelle. Si vous ne souhaitez pas bénéficier des prestations comprises dans ce panier, les remboursements se feront  
pour un équipement composé de 2 verres et d'une monture. Ils incluent la participation de l'assurance maladie. Le délai entre  
prise entre -6,00 et -0,00 et dont le cylindre est inférieur ou égal +4,00 ; ou dont la sphère est positive et dont la somme «  
praticiens ou sages-femmes inscrits au fichier ADELI. Pour l'acupuncture, prise en charge uniquement des soins réalisés par  
inscrits au Registre National des Etiopathes (RNE).

# COTISATIONS MENSUELLES TTC 2023

France Mutuelle a été choisie pour assurer la protection complémentaire des adhérents de FNAR ET UFR RG  
Vous trouverez ci-dessous les cotisations correspondantes aux options que vous pouvez souscrire.

Les garanties proposées sont ouvertes aux adultes et aux enfants.  
**Une réduction de 10% est appliquée sur le conjoint.**

BIEN ÊTRE			
	ASSURÉ SEUL	CONJOINT	ENFANT
- 65 ans	50,92 €	45,84 €	29,43 €
de 65 à 69 ans	62,93 €	56,62 €	
de 70 à 84 ans	76,47 €	68,81 €	
85 et plus	95,56 €	86,02 €	

CONFORT			
	ASSURÉ SEUL	CONJOINT	ENFANT
- 65 ans	68,62 €	61,76 €	39,67 €
de 65 à 69 ans	84,78 €	76,30 €	
de 70 à 84 ans	102,98 €	92,69 €	
85 et plus	128,73 €	115,84 €	

SÉRÉNITÉ			
	ASSURÉ SEUL	CONJOINT	ENFANT
- 65 ans	107,13 €	96,42 €	53,17 €
de 65 à 69 ans	132,33 €	119,10 €	
de 70 à 84 ans	160,72 €	144,64 €	
85 et plus	200,89 €	180,80 €	



## RÉSEAU DE SOINS BE - OPTILYS



Avec Groupe France Mutuelle, vous accédez à un réseau de professionnels de santé qui vous proposent des produits et services de qualité à des tarifs encadrés en optique et en audioprothèse.

### NOS ENGAGEMENTS

- ✓ Vous permettre de diminuer vos dépenses de santé
- ✓ Vous assurer des soins de qualité
- ✓ Vous informer et vous conseiller sur les solutions les plus adaptées à vos besoins de santé

### NOS PLUS VALUES



#### OPTIQUE

- ✓ **Le choix de la proximité**  
5050 opticiens partenaires proches de chez vous
- ✓ **Le choix de la qualité**  
L'accès aux meilleurs verres du marché : Essilor, Zeiss, Nikon, Seiko et d'autres grandes marques
- ✓ **Le choix du prix**  
Des prix négociés pour vous
- ✓ **Le choix du service**  
Garantie adaptation, garantie casse, certificat d'origine des produits, tiers payant systématique



#### AUDIOPROTHÈSE

- ✓ **Le choix de la notoriété**  
760 centres d'audition partenaires sur plus de 90 départements
- ✓ **Le choix du budget**
  - Des prix négociés pour vous avec 4 gammes d'appareils auditifs à moins 15% par rapport au prix pratiqué en moyenne
  - Une garantie de 4 ans avec un tarif préférentiel
  - De moins 10 à moins 15% sur les accessoires, piles, produits d'entretien
  - Tiers payant et facilités de paiement
- ✓ **Le choix de la confiance**
  - L'accès aux meilleurs appareils auditifs, tel que Siemens, Sonic, Rexton, Widex.
  - La qualité de votre retour à l'écoute garanti avec un bilan auditif, un accompagnement dans le choix de la meilleure solution, l'ajustement de l'appareil à votre besoin et un suivi illimité de l'appareil auditif.

# ASSISTANCE AU QUOTIDIEN



Dans le souci de toujours mieux vous accompagner, particulièrement dans les moments de la vie où vous en avez le plus besoin, France Mutuelle a conclu un partenariat avec Filassistance. L'accès à ces prestations est inclus dans la plupart de nos contrats santé, individuels et collectifs.

## AIDE À LA PERSONNE

En fonction de votre situation et de vos besoins, l'équipe pluridisciplinaire de Filassistance convient avec vous des prestations les mieux adaptées et se charge de leur mise en place (acheminement des médicaments, livraison de courses, garde des enfants, assistance aux devoirs, aide ménagère...)

## DANS QUELLES SITUATIONS ?

- Immobilisation au domicile, égale ou supérieure à cinq jours
- Hospitalisation prévue ou imprévue, y compris chirurgie ambulatoire
- Traitement oncologique (chimiothérapie, radiothérapie,...)
- Maladie grave et affection de longue durée
- Dépendance
- Maternité

Parallèlement à cette enveloppe de services et d'aide à domicile, une offre de prise en charge forfaitaire est prévue dans le cadre du répit de l'aidant, comme, par exemple, la garde de la personne dépendante ou la venue d'un proche à son domicile. Ou encore, la réalisation par un ergothérapeute d'un bilan favorisant le maintien à domicile.

## UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

L'équipe médico-psycho-sociale de Filassistance se tient à votre écoute pour vous apporter des réponses à vos questions ainsi qu'un accompagnement psychologique, selon les conditions prévues par la garantie.

Parmi les interventions possibles :

- des appels téléphoniques pour rompre l'isolement social ;
- des entretiens avec des psychologues dans le cadre de l'annonce d'un diagnostic de cancer, d'une affection de longue durée, d'une situation de dépendance ou encore de difficultés suite à la naissance d'un enfant ;
- un accompagnement par une équipe médico-sociale en cas d'hospitalisation pour maladie grave ;
- la délivrance d'un 2ème avis médical par des experts en cas de décision médicale importante.



**Par téléphone : 01 53 21 24 96**

**Pensez à communiquer votre référence adhérent**  
(cette information est disponible sur votre carte de Tiers-payant)

# TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE



Où que vous soyez, notre mutuelle vous permet d'accéder, sans frais de consultation, à la plateforme de téléconsultation médicale MédecinDirect.

Une solution aussi fiable que pratique lorsque vous avez besoin rapidement de l'avis d'un médecin généraliste ou d'un médecin spécialiste.

## UNE PLATEFORME INTUITIVE, SIMPLE ET SÉCURISÉE !

### 1. Je décris mes symptômes

Je décris mes symptômes avec précision.

Éruptions cutanées, maux de tête, fièvre, douleurs, grain de beauté...



### 2. J'échange avec un médecin

J'échange avec un médecin spécialiste ou généraliste.

Par écrit, téléphone ou visio : je suis libre de choisir.



### 3. J'obtiens diagnostic et ordonnance

J'obtiens un diagnostic et une ordonnance, valable en France comme à l'étranger.



### 4. Je suis suivi après la consultation

Si nécessaire, je bénéficie d'un suivi médical personnalisé.

Par un médecin généraliste ou spécialiste, selon le cas.

## IMPORTANT

**Lors de votre première demande de téléconsultation**, vous devez contacter Filassistance au 01 53 21 24 96, qui vous communiquera un lien d'accès à la plateforme MédecinDirect et votre code d'activation, indispensables à votre inscription.

Il vous faudra communiquer :

- vos nom, prénom, date de naissance et adresse ;
- la photocopie de votre carte d'identité.

Une fois ces éléments d'information validés, vous pourrez vous connecter directement sur la plateforme de MédecinDirect.

# PROTECTION JURIDIQUE SANTÉ



Face à une agression, une erreur médicale ou encore une atteinte à votre intégrité morale, les particuliers se retrouvent très souvent seuls face à l'auteur responsable de leur préjudice. Groupe France Mutuelle a mis en place un partenariat avec CFDP, assureur de protection juridique, indépendant, et présent à vos côtés, afin de vous apporter la protection fondamentale pour obtenir des informations juridiques et vous permettre d'exercer votre recours et obtenir l'indemnisation à laquelle vous pouvez prétendre.

## CFDP, C'EST...

### L'EXPERTISE

Les équipes locales de CFDP, autonomes, avec une forte implication auprès des acteurs locaux du droit, détiennent un réel savoir-faire dans la gestion des relations avec les assurés.

### L'INDÉPENDANCE

CFDP est la seule compagnie de Protection Juridique indépendante sur le marché français. Cette indépendance permet une liberté d'action, une impartialité dans la gestion des litiges, garantie de la satisfaction des courtiers et des assurés.

### LA PROXIMITÉ

Implantée localement dans 40 villes, CFDP se caractérise par sa proximité, pour défendre au mieux les intérêts de ses assurés et gérer les litiges de façon personnalisée.

## QU'EST-CE QUE LA PROTECTION JURIDIQUE ?

L'assurance de Protection Juridique vous apporte une information juridique, vous protège des litiges dans le cadre de votre vie privée et défend vos intérêts devant les tribunaux, que ce soit en défense ou en recours. Nos juristes de proximité vous apportent au quotidien de l'information, assurent le règlement de vos litiges dans un cadre amiable. Enfin si une procédure judiciaire est nécessaire, nous intervenons en règlement des frais de justice et honoraires de votre avocat.

## COMMENT DÉCLARER MON LITIGE À CFDP ASSURANCES ?

Pour nous faire part de votre litige, vous pouvez vous adresser directement à France Mutuelle qui nous transmettra les éléments. Vous pouvez également prendre directement contact avec votre délégation de proximité. À réception des éléments, un juriste dédié au suivi de votre dossier élaborera avec vous la stratégie à mettre en œuvre pour favoriser un règlement rapide et efficace.



**Par téléphone : 04 69 84 20 50**



**Par mail : gfm@cfdp.fr**

**Pensez à communiquer votre référence adhérent**  
(cette information est disponible sur votre carte de Tiers-payant)



## HAPPYVISIO



Groupe France Mutuelle met à la disposition de ses adhérents un accès à des conférences en ligne via notre partenaire HappyVisio. Il vous propose, en ligne, de l'exercice physique au quotidien ainsi qu'un large choix de visioconférences. Pour tester, il suffit de vous connecter !

Ces conférences abordent les thèmes de la santé, du bien-être ainsi que des conseils sur la vie au quotidien. Vous pouvez suivre la conférence du mois sur votre ordinateur ou votre tablette. Cette activité est interactive et permet d'échanger, en posant des questions en direct aux experts présents.

### DES VISIOCONFÉRENCES INTERACTIVES SUR DE MULTIPLES THÉMATIQUES

Instructives, interactives, d'accès simple et gratuit, les visioconférences organisées par Happy Visio sont animées par des intervenants spécialistes du sujet traité. Depuis votre domicile, vous bénéficiez de conseils d'experts avec qui vous pouvez échanger en direct, exactement comme si vous étiez dans une salle de conférences. De plus, pour vous documenter encore plus sur la question, HappyVisio vous communique des sources d'informations et de contacts complémentaires.



**VIH, définition et fonctionnement**  
Par Professeure Christine Katlama



**Nutrition et diabète, parlons-en**  
Par Maxime Régnier, Diététicien-nutritionniste, MSP Le Mée




**Les maladies cardiovasculaires**  
Par Marilyne SOURD-PUVILLAND, Infirmière et Diététicienne de l'Isba Santé Prévention



**L'accident vasculaire cérébral : Prévenir et Agir Vite !**  
Par Dr Sophie PICHERRI, Médecin Directrice Centre de Prévention Agric - Arcco Pays de Loire

### LES « PLUS »

- ✓ Vous avez la possibilité de visionner la conférence au moment de votre choix, en mode « replay » ;
- ✓ Pour en savoir davantage sur le thème de l'intervention, vous disposez de sources d'informations et de contacts complémentaires.

 Inscription gratuite depuis votre espace adhérent



## ESPACE ADHÉRENT

### Simplifiez-vous la vie !

France mutuelle vous permet de gérer votre complémentaire santé avec un espace sécurisé et personnalisé pour mieux répondre à vos besoins. Cet espace vous offre de nombreux services à découvrir rapidement !

€ Retrouvez le suivi de vos remboursements

📄 Téléchargez votre carte de tiers payant

✉ Transmettez un devis ou une facture

👤 Géolocalisez un professionnel de santé

📄 Accédez au détail de votre contrat

🎧 Contactez votre conseiller

Pour activer votre espace, vous n'avez besoin que de votre numéro de Sécurité sociale et de votre référence adhérent. Une fois votre espace créé, vos identifiants resteront inchangés.

Votre espace adhérent est conçu pour vous permettre d'y accéder dans les mêmes conditions depuis tous types de supports connectés à internet : ordinateur, tablette ou smartphone.



### Téléchargez l'application

France Mutuelle vous accompagne partout grâce à son application développée et pensée pour une gestion de votre contrat en toute simplicité !

Véritable prolongement de votre espace adhérent, retrouvez toutes les fonctionnalités sur votre smartphone, à n'importe quel moment.

Pour télécharger l'application, rendez-vous sur Google Play Store ou sur App Store ou bien scannez le QR code ci-dessous avec votre mobile !



# ACTION SOCIALE

---

Groupe France Mutuelle peut attribuer des secours ou des aides exceptionnelles à caractère médical aux adhérents ou à leurs ayants droit inscrits et dont la situation financière le justifie.

En cas de besoin, nos chargées de clientèles vous dirigeront vers notre conseillère action sociale. Elle vous transmettra un formulaire de « demande d'intervention sociale » à remplir et à renvoyer accompagné d'une liste de pièces justificatives à fournir. Tout au long de la constitution de votre dossier, notre conseillère vous apportera suivi et soutien pour satisfaire au mieux votre demande d'aide.

La Commission de l'action sociale composée d'élus de la mutuelle étudie de façon approfondie et anonyme chaque dossier.

Pour en faire la demande, vous pouvez nous contacter par téléphone, par courrier ou par mail.



**Par téléphone** : 09 77 42 43 44



**Par mail** : [adhérent@francemutuelle.fr](mailto:adhérent@francemutuelle.fr)



**Par courrier** : 10 rue du 4 Septembre  
CS11601 75089 PARIS cedex 02

**Pensez à communiquer votre référence adhérent**  
(cette information est disponible sur votre carte de Tiers-payant)



## LOCATION RÉSIDENCE

---

### Réserver ses vacances à Menton

En plein cœur de Menton et à quelques pas des plages, Groupe France Mutuelle vous accueille toute l'année dans ses appartements et studios, à des tarifs préférentiels.

La Résidence Châteauneuf réunit tous les atouts pour rendre votre séjour à Menton agréable et confortable. Profitez des avantages, spécialement réservés à tous nos adhérents.

### Comment réserver ?



**En ligne sur votre espace adhérent** : [www.francemutuelle.fr](http://www.francemutuelle.fr)



**Par téléphone** : 04 92 10 92 55



**Par mail** : [chateauneuf@francemutuelle.fr](mailto:chateauneuf@francemutuelle.fr)

**Pensez à communiquer votre référence adhérent**  
(cette information est disponible sur votre carte de Tiers-payant)

# CONTACTEZ-NOUS

FRANCE MUTUELLE À VOTRE ÉCOUTE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE



## VIA NOTRE SITE INTERNET

[www.francemutuelle.fr](http://www.francemutuelle.fr)



## PAR MAIL

[collectives@francemutuelle.fr](mailto:collectives@francemutuelle.fr)



## PAR TÉLÉPHONE

09 77 42 43 46



## EN AGENCE

10, rue du 4 Septembre  
75002 Paris

du lundi au vendredi (10h-13h / 14h-16h)

## VOUS RASSURER AVANT DE VOUS ASSURER

Créée en 1936, France Mutuelle est membre de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF).

Des solutions de protection sociale innovantes, durables et adaptées aux besoins de chacun.

Disponibilité des équipes, qualité de service, relation de confiance : des valeurs qui permettent de faire vivre à nos adhérents une autre expérience de la complémentaire santé.



FRANCE  
MUTUELLE

[www.francemutuelle.fr](http://www.francemutuelle.fr)



Groupe France Mutuelle, Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité / SIREN 784 492 084  
Siège opérationnel : 10 rue du 4 Septembre - CS 11601 - 75089 Paris cedex 02 / Siège social : 56 rue de Monceau 75008 Paris.

Document non contractuel - Janvier 2023